



UNIVERSITE DU SUD TOULON VAR

DIPLOME UNIVERSITAIRE D'ETUDES TECHNOLOGIQUES INTERNATIONALES DUETI

REGLEMENT D'EXAMEN

DISPOSITIONS GENERALES

Le DUETI est un diplôme d'université validant une poursuite d'études post-DUT à l'étranger au niveau L3 (Bachelor).

Le niveau L3 est estimé au regard des compétences et des connaissances acquises par un étudiant de niveau L3 technologique et professionnel d'une spécialité équivalente en France.

Le DUETI n'étant pas une Licence, toute admission en Master 1 en France après l'obtention du DUETI est soumise à la procédure de Validation des Etudes Supérieures (VES).

I - Conditions d'inscription

Un étudiant de l'IUT Toulon Var inscrit en DUT qui souhaite poursuivre ses études dans un établissement étranger après avoir obtenu son DUT peut s'inscrire au DUETI correspondant à sa filière à la condition exclusive d'avoir l'accord de son Chef de Département et du Chargé de Mission aux Relations Internationales de l'IUT Toulon Var.

L'université partenaire à l'étranger, sous ou hors contrat Erasmus, devra avoir reçu l'aval du Département d'enseignement de l'IUT (Equipe pédagogique) après étude des programmes de formation offerts aux étudiants DUETI.

L'étudiant désireux de s'inscrire au DUETI après son DUT devra être en possession d'un programme d'études établi à partir de l'offre de formation de l'université partenaire. Ce programme devra être validé par son Chef de Département et le Chargé de Mission aux Relations Internationales de l'IUT pour que l'étudiant prétende à une inscription en DUETI.

II – Durée de la formation

La formation dure obligatoirement deux semestres. Le volume horaire correspond à un programme d'études à temps plein. Selon le type de formation, professionnel ou technologique, le cursus peut inclure un stage en entreprise.

III - Suivi des étudiants

L'étudiant inscrit au DUETI s'engage à tenir son tuteur universitaire régulièrement informé du déroulement administratif et pédagogique de son année d'études à l'étranger par courriel (envoi d'un mail toutes les deux semaines).

Réciproquement, l'IUT s'engage à assurer le suivi pédagogique de l'étudiant pendant le parcours à l'étranger par la mise en place d'un tutorat spécifique (enseignant de langue titulaire dans le département / autre enseignant du département / Chargé de Mission RI de l'IUT), et le suivi administratif par l'intermédiaire du Service des Relations Internationales.

IV – Délivrance du diplôme

L'attribution du diplôme est soumise à trois conditions impératives pour l'étudiant :

- 1/ Avoir satisfait à toutes les conditions requises pour la validation du parcours de niveau L3 dans l'université d'accueil à l'étranger et justifier de l'acquisition de 60 crédits (ECTS ou équivalent pour les pays hors UE).
- 2/ Rédiger un mémoire dont la teneur et la forme auront été prédéfinies par le département d'IUT d'appartenance.
- 3/ Soutenir ce mémoire devant le jury d'examen du département de l'IUT d'appartenance dès le retour en France.

V – Organisation des épreuves.

1/ Parcours de niveau L3 dans l'université d'accueil à l'étranger

L'étudiant transmet à son tuteur universitaire et au secrétariat des relations extérieures de l'IUT la fiche d'évaluation délivrée par l'université d'accueil dès réception en fin d'année universitaire. Cette fiche doit obligatoirement être transmise dans son intégralité et comporter les notes obtenues par l'étudiant aux différents modules constitutifs du parcours à l'étranger ainsi que le nombre de crédits (ECTS ou équivalent) y afférant.

2/ Mémoire

L'étudiant remet à son tuteur universitaire et au secrétariat des relations extérieures de l'IUT un mémoire de 20 (vingt) pages minimum hors annexes rédigé dans la langue d'enseignement de l'université d'accueil à l'étranger, au plus tard le 15 juin.

Ce mémoire, entièrement rédigé par l'étudiant lui-même, comporte deux parties principales :

Partie 1-Bilan personnel sur les divers aspects de la formation et l'intégration culturelle et sociale.

Partie 2-Thème au choix en rapport avec la culture spécifique du pays d'accueil et le domaine d'études de l'étudiant, soumis et approuvé par le tuteur universitaire avant le 1er Décembre.

3/ Soutenance

L'étudiant est convoqué à une soutenance dans la langue d'enseignement de l'université d'accueil à l'étranger. Cette soutenance, d'une durée de 30 minutes (20 minutes de parole continue et 10 minutes de questions) se déroule au cours de la seconde moitié du mois de juin devant deux enseignants du département dont un enseignant de la langue concernée.

A titre tout à fait exceptionnel, justifié et laissé à l'appréciation souveraine du jury, la soutenance peut se dérouler lors de la première semaine du mois de septembre.

VI – Modalités d'évaluation

1/ Parcours de niveau L3 dans l'université d'accueil à l'étranger

La fiche d'évaluation délivrée par l'université d'accueil est traduite en note sur 20 et affectée du coefficient 2. La non remise de la fiche intégrale est sanctionnée par la note 0.

2/ Mémoire

Le mémoire est noté sur 20 et affecté du coefficient 0,5. Tout plagiat est sanctionné par la note 0. La non remise du mémoire dans les délais est sanctionnée par la note 0.

3/ Soutenance

La soutenance est notée sur 20 et affectée du coefficient 0,5. La non soutenance à la date fixée est sanctionnée par la note 0.

La note zéro obtenue à l'une des épreuves est éliminatoire.

Une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 est exigée pour l'obtention du DUETI.

VII – Publication des résultats

Après la tenue du jury, deuxième quinzaine de septembre, la liste des étudiants admis est consultable au secrétariat du service des relations extérieures de l'IUT.

Un relevé de notes est adressé par courrier à chaque candidat, avant délivrance du diplôme officiel par le service central de la scolarité aux étudiants admis.

VIII – Composition du jury

La composition du jury est arrêtée par le Directeur de l'IUT Toulon Var.

Le Président du jury est le Directeur de l'IUT Toulon Var.